

## Acte d'engagement au Conseil de Développement Des Balcons du Dauphiné

Instance de démocratie participative, le Conseil de Développement des Balcons du Dauphiné, associe la société civile à la conduite des politiques et des projets portés par la communauté de communes.

Membre de certaines commissions de travail, il peut également être saisi pour donner son avis sur des questions relatives au devenir du territoire (c'est le cas par exemple du PLH) ou s'autosaisir de sujets phares concernant les Balcons du Dauphiné.

Structuré autour d'assemblées plénières régulières, et d'un groupe d'animation, son règlement intérieur a été validé par les élus du Conseil Communautaire le 18 décembre 2018.

Il comprend des groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement, et il participe activement à des instances officielles, comme LEADER et PCAET.

Les membres du conseil de développement sont des citoyens bénévoles de tous âges, non élus, et non représentant d'une entité (association, ...).

Le Conseil de Développement est un espace d'expression et de réflexions d'intérêt général, ouvert à tous ceux et toutes celles qui résident sur le territoire intercommunal des Balcons du Dauphiné.

En devenant membre du Conseil de Développement des Balcons du Dauphiné, je m'engage à :

- Approuver les objectifs et finalités du Conseil de Développement,
- Respecter son règlement intérieur, son éthique et sa charte relationnelle,
- Participer aux activités et réflexions du Conseil de Développement, en étant présent physiquement aussi souvent que possible aux différentes réunions.

Nom, prénom :

Date et signature

### Pièces jointes :

- Règlement Intérieur du Conseil de développement